



BAISSE DE LA **DEPENSE PUBLIQUE** : QUELS **DEFIS** POUR LA FRANCE ?



I. La dépense publique en France

L'idée d'une réforme de l'Etat a été **une nouvelle fois relancée avec le programme « Action Publique 2022 »** engagé par le premier ministre en octobre 2017.

L'intention du gouvernement ne peut être que saluée dès lors que la France est pratiquement l'un des seuls pays développés à ne pas avoir engagé des réformes structurelles s'agissant du périmètre de son Etat ainsi que de l'organisation et des méthodes de travail de ses administrations.

Il en résulte des dépenses publiques très importantes qui n'ont cessé de croître au cours des dernières années pour atteindre **57% du PIB en 2015 (Eurostat)**.

A titre de comparaison, les dépenses publiques ont représenté en 2015 seulement **44% du PIB en Allemagne et 42,8% du PIB au Royaume-Uni**.

S'agissant de la France, la répartition des dépenses publiques était en 2016 la suivante :

- Les **ODAC** (*Etat, services déconcentrés et administration centrale*) représentent **34,8% des dépenses (438 milliards d'euros)**
- Les **ASSO** (*Administrations de Sécurité Sociale*) représentent **45,7% des dépenses (575 milliards d'euros)**
- Enfin, les **APUL** (*l'ensemble des collectivités territoriales*) représentent quant à elles **19,5% des dépenses (245 milliards d'euros)**

II. Nos propositions pour réduire la dépense

Les économistes de la Fondation Concorde estiment que **la réduction de la dépense publique est l'enjeu majeur de ce quinquennat**.

En effet, celle-ci conditionne non seulement le **remboursement de notre dette publique** mais aussi **la réduction des prélèvements obligatoires**.

Rappelons que **la France se trouve en tête de tous les classements internationaux en matière de prélèvements obligatoires** ; ces derniers ont atteint **47,6% du PIB en 2016** selon Eurostat (contre 40,4% en Allemagne et 35,1% au Royaume-Uni) ; **ce qui freine :**

- **La hausse de son taux de croissance (1,9% en 2017** selon Eurostat contre 2,3% en Allemagne)
- **La réduction de son taux de chômage (9,7% en 2017** selon Eurostat contre 3,6% en Allemagne et 4,2% au Royaume-Uni).

Nos experts ont listé les efforts prioritaires à conduire en dix ans pour réduire la dépense publique ; sachant que pour **poser le cadre de cet enjeu national et sensibiliser l'opinion publique, nous préconisons d'organiser en amont des « Etats Généraux » de la réduction de la dépense publique**.

- 1. En s'inspirant de méthodes** qui ont fonctionné à l'étranger, notamment au Canada et au Royaume-Uni, nous devons **définir ce que doit être le périmètre d'un Etat moderne**.
- 2. La circulaire Sauvadet** qui a institutionnalisé la pratique de la titularisation des contractuels **doit être annulée**.

3. **L'augmentation rapide des effectifs dans les collectivités locales** (800 000 agents supplémentaires en 15 ans) **doit être enrayerée** en mettant d'abord fin au millefeuille territorial. Le remplacement qu'un emploi libéré sur permettrait d'amorcer la baisse des effectifs.

4. **Les aides aux entreprises doivent être repensées.** Le maquis des aides nationales, régionales et locales aux entreprises représente plusieurs milliers de dispositifs et plus de 110 milliards d'euros selon un recensement de 2013. Or, beaucoup de ces aides se sont révélées inefficaces.

5. **La participation de l'Etat dans le budget de la sécurité sociale doit être réduite.** Les transferts, sous toutes leurs formes, du budget de l'Etat vers celui de la sécurité sociale dépassent chaque année le montant du déficit de l'Etat (67,8 milliards d'euros en 2017). **Les dépenses sociales qui représentaient 15% du PIB en 1981 ont augmenté considérablement et représentent 35% du PIB aujourd'hui.**

➤ *Nous proposons la mise en place d'une allocation unique, inférieure au SMIC.*

➤ *En ce qui concerne les hôpitaux, nous demandons la remise en place de la convergence des tarifs entre hôpital public et hôpital privé.*

6. **L'éducation nationale doit être modernisée.** La gestion monolithique du personnel de l'éducation nationale, d'une part, et son périmètre immense de prise en charge des formations, d'autre part, réclament aujourd'hui un effort important de clarification des missions et une évolution des modes d'organisation.

➤ *Ainsi le tronc commun des connaissances pour les matières principales devrait continuer à*

relever de l'éducation nationale mais il serait nécessaire d'opter pour un mode d'organisation plus souple et plus déconcentré inspiré du modèle du contrat d'association et donnant le choix des recrutements aux responsables d'établissements.

7. **Certains financements actuels devront être revus.** La Fondation Concorde a examiné deux champs prioritaires qui lui semblent devoir être concernés par une redéfinition stricte du périmètre de l'Etat ou par l'adoption de mode de gestion délégués.

A) L'audiovisuel public

B) Les grandes institutions culturelles

➤ *La gestion des grands musées nationaux est sans doute un cas d'école d'organisation publique sclérosée et mal gérée que l'Etat pourrait utilement redéfinir. La plupart d'entre eux ont le statut d'établissements publics administratifs. A l'exception d'un très petit nombre qui gèrent eux-mêmes leur personnel, ce statut les oblige à recruter des fonctionnaires y compris pour des fonctions purement techniques de gardiens de musée.*

8. Enfin pour montrer que la transformation ne touchera pas que les échelons les plus modestes, nous proposons de geler pendant trois ans le recrutement des écoles d'administration (ENA et IRA). Du reste, nous proposons de modifier les modalités d'accès à la haute fonction publique afin de diversifier le recrutement, tout en maintenant son excellence.

➤ *Ce pas vers la diversification de nos élites administratives donnerait un bon élan à une modernisation de nos administrations.*

III. Avons-nous été bien gouvernés ?

